

Passer son permis tracteur au Centre Technique  
Horticole de Gembloux... c'est possible !

## Ce que vous devez savoir sur le permis "TRACTEURS" catégorie G

(voir article 1 et 2 de l'A.R. du 23/03/98)



Depuis le 15 septembre 2006, un permis de conduire pour la catégorie G est nécessaire pour la conduite des tracteurs agricoles et leurs remorques ainsi que pour les véhicules immatriculés comme matériel agricole, motoculteur ou moissonneuse, quad agricole, ...

Le Centre Technique Horticole de Gembloux est à présent agréé par le Service Public Fédéral Mobilité et Transports en tant que Centre de formation.

Une formation pratique de 8 heures (2 mercredis ou samedis après-midi) sur tracteur avec remorque pourra y être suivie.

L'examen théorique a lieu dans un Centre d'examen pour permis de conduire tandis que l'examen pratique se déroule sur la piste d'entraînement de Gembloux avec le tracteur du Centre Technique et sur la voie publique.

### CONDITIONS DE DELIVRANCE DU PERMIS DE CATEGORIE G

- être âgé de 16 ans au moins afin de tracter, sur la voie publique, un véhicule d'une MMA n'excédant pas 20.000 kg
- au-delà de 20.000 kg, être âgé de 18 ans au moins
- pour suivre la formation pratique, avoir réussi l'examen théorique spécifique G (min 33/40 questions) délivré par un Centre d'examen d'auto-sécurité (prix = 15 €).  
Validité : 3 ans. Age minimum : 16 ans moins 3 mois.
- avoir suivi un apprentissage pratique (facultatif) et avoir réussi l'examen pratique

Après réussite de l'examen pratique :

- Le Centre d'examen délivre une demande de permis de conduire valable 3 ans.
- L'administration communale délivre un permis de catégorie G à validité permanente suite à la présentation de cette demande de permis de conduire délivrée depuis moins de trois ans.



### SONT TOUTEFOIS DISPENSES D'ETRE TITULAIRES D'UN PERMIS DE LA CATEGORIE G

1. Les conducteurs nés avant le 01/10/1982. Ils peuvent conduire sans être titulaires d'un permis de conduire
2. Les conducteurs de véhicules de la catégorie G se rendant de la ferme aux champs et vice versa, jusqu'au 31/12/2008, s'ils répondent aux conditions suivantes :
  - 2.1. être nés entre le 01/10/1982 et le 31/08/1986
  - 2.2. être titulaire d'un permis de conduire valable pour la catégorie B au moins
  - 2.3. être titulaire du certificat « T » pour la conduite des tracteurs agricoles

En-dehors du trajet ferme-champ, ils doivent être titulaires du permis G.

## PEUT-ON CONDUIRE UN VEHICULE DE LA CATEGORIE G AVEC UN AUTRE PERMIS DE CONDUIRE ?

- OK si permis de la catégorie C+E
- Le permis de conduire de la catégorie C qui autorise la conduite de véhicules de la catégorie G mais dont la MMA de la remorque ne dépasse les 750 kg
- Le permis de conduire C1+E qui autorise la conduite de véhicules de la catégorie G dont la MMA ne peut dépasser 12.000 kg
- Le permis de conduire C1 qui autorise la conduite de véhicules de la catégorie G dont la MMA ne peut dépasser 7500 kg. La MMA de la remorque ne peut excéder 750 kg
- Les permis de conduire B, BE, C1, C1E, C et CE délivrés avant le 15/09/2006, autorisent la conduite de véhicules de la catégorie G d'une MMA équivalente (voir tableau résumé)

## COURS THEORIQUES (voir [www.goca.be](http://www.goca.be))

Pour l'examen théorique : se présenter dans le Centre AUTO SECURITE de votre région ([www.auto securite.be](http://www.auto securite.be))

### a) Connaissance théorique de la sécurité routière :



- Le véhicule : accessoire et documents
  - Le conducteur : âge requis – permis de conduire
  - Prescriptions légales en matière d'ivresse et d'alcoolémie
  - Règles de conduite défensive
  - Comportement à l'égard des autres usagers
  - Conduite économique
- Signalisation routière : signaux lumineux – marques routières – signaux routiers – injonctions agents qualifiés
  - Règles de priorité
  - Dépassement, croisement, changement de direction
  - Feux

### b) Connaissance mécanique et technique du véhicule

- Dispositions de l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles spécifiques aux tracteurs agricoles
- Eléments mécaniques liés à la sécurité du véhicule

## COURS PRATIQUES (voir [www.goca.be](http://www.goca.be))

### I. Connaissance du véhicule

Maintenance du véhicule (niveaux, graissage, carburant et pression des pneus)

Apprendre à effectuer les contrôles préalables suivants, prévus pour l'examen pratique :

- Réglage du siège, des rétroviseurs, portes
- Contrôle de l'état des pneus, des freins, de la direction, des feux, des dispositifs réfléchissants, des indicateurs de direction et de l'avertisseur sonore
- Contrôle des systèmes d'assistance à la direction, contrôle de l'état des pneumatiques, des écrous de roue, des garde-boue, du pare-brise, des fenêtres et des essuies-glaces, des fluides ; contrôle et utilisation du tableau de bord en rapport avec la conduite
- Contrôle du mécanisme d'attelage et des connexions du circuit électrique et du système de freinage

### II. Manœuvres :

- Marche arrière en ligne droite
- Virer dans un garage en marche arrière
- Attelage et dételage de la remorque

### III. Conduite sur la voie publique en-dehors des agglomérations en augmentant progressivement le degré et en tenant compte des points suivants :

- Repartir après un arrêt dans la circulation, sortir d'une voie privée
- Emprunter des routes droites, croiser des véhicules, y compris dans des passages étroits
- Négocier des virages
- Dépassement et croiser : dépassement d'autres véhicules, dépassement d'obstacles, être dépassé
- Aménagements routiers particuliers, notamment : ronds-points, passages à niveaux, arrêts de tramway ou d'autobus, passages pour piétons, pentes prolongées en montée ou en descente
- Maîtrise du véhicule : utilisation correcte des rétroviseurs et des feux, utilisation correcte de l'embrayage, de la boîte de vitesse, de l'accélérateur, des systèmes de freinage

- Conduite de manière économique et respectueuse de l'environnement en tenant compte du régime du moteur, des rapports, du freinage et de l'accélération
- Capacité d'observation : observation panoramique, utilisation correcte des rétroviseurs, vision proche, moyenne et lointaine
- Priorité et céder le passage aux carrefours et aux passages à niveau, en cas de changement de direction ou de bande de circulation et de manoeuvres, approche et franchissement de carrefours
- Position correcte sur la route, les bandes de circulation, les ronds-points et dans les virages, en fonction du type et des caractéristiques du véhicule ; pré positionnement
- Distance de sécurité : maintien d'une distance suffisante à l'avant et à côté du véhicule, maintien d'une distance suffisante par rapport aux autres usagers de la route
- Limitations de vitesse
- Signalisation routière et indications des agents réglant la circulation
- Signalisation : donner en temps utile les signaux nécessaires et corrects ; réagir correctement aux signaux donnés par les autres usagers de la route
- Freiner et s'arrêter : ralentir à temps, freiner ou stopper en fonction des circonstances ; anticipation
- Conduite défensive et anticipation à la conduite

**IV. Conduite sur la voie publique en agglomération et en-dehors des agglomérations en augmentant progressivement le degré de difficulté et en tenant compte des points énumérés au point III**



## LES TARIFS

Cours pratique (groupe de 3 apprenants) avec tracteur et remorque (8 h.) **300,- €**  
 Examen en présence d'un examinateur du Centre d'examen **200,- €**

Heure de cours pratique supplémentaire avec tracteur et remorque en INDIVIDUEL (si nécessaire et à convenir) **100,- €**



**!! REDUCTIONS pour les élèves de l'ITH Gembloux et de l'ISla Gembloux :**

Cours pratique (groupe de 3 apprenants) avec tracteur et remorque (8 h.) **230,- €**  
 Examen en présence d'un examinateur du Centre d'examen **180,- €**

Heure de cours pratique supplémentaire avec tracteur et remorque en INDIVIDUEL (si nécessaire et à convenir) **100,- €**

***Destinés aux élèves de l'ITH Gembloux et ISla Gembloux***  
*Pour se préparer à l'examen théorique :*

**POSSIBILITE D'ACHETER LE MANUEL**

**« GUIDE THEORIQUE PERMIS G »**

au secrétariat du Centre Technique Horticole

Prix : 20,00 € (enlèvement au secrétariat du CTH)

La somme est à verser sur  
 le compte BE31 1030 1431 5955  
 en mentionnant « *nom et prénom + livre permis G* »

**COMMENT S'INSCRIRE ?**

En nous faisant parvenir la **demande de réservation** dûment complétée et signée

**DEMANDE DE RESERVATION PERMIS G**

à retourner au Centre Technique Horticole de Gembloux

**Chemin de Sibérie 4 à 5030 GEMBLoux** ou par fax 081/61 00 47  
ou par mail (scan avec signature) **cthsecretariat@skynet.be**

Je soussigné(e),

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE.....

CODE POSTAL et LOCALITE .....

TEL .....

Adresse mail .....

N° carte d'identité .....

Ecole ou Institution .....

**désire m'inscrire à la formation Permis de conduire G suivant détails ci-après.**

Je déclare, en outre sur l'honneur, ne pas être déchu de droit de conduire pour suivre la formation sur la voie publique et pour présenter l'examen pratique.

**Cocher ce qui convient :**

- Cours pratique de 8 heures
  - soit 2 mercredis après-midi (\*)
  - soit 2 samedis matin (\*)

pour la somme de .....,- €

- Examen pratique
 

pour la somme de .....,- €

- Heure supplémentaire (\*) (si nécessaire et à convenir)
 

pour la somme de .....,- €

**TOTAL** .....,- €

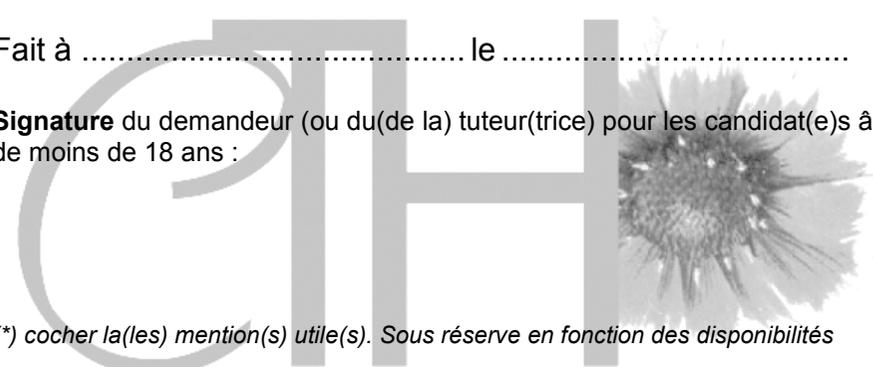
**1) Je joins la copie de l'attestation de réussite de l'examen théorique** (obligatoire !)

**2) Je m'engage à verser la somme de.....€**  
N.B. Une invitation à payer vous sera envoyée lorsque les dates auront été confirmées

**sur le compte BE31 1030 1431 5955**  
de CTH Formations et recherches asbl

Fait à ..... le .....

**Signature** du demandeur (ou du(de la) tuteur(trice) pour les candidat(e)s âgé(e)s de moins de 18 ans :



(\*) cocher la(les) mention(s) utile(s). Sous réserve en fonction des disponibilités